



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

60e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des Vaudoises

Le 1er février 1959, Vaud devenait le premier canton à accorder le droit de vote aux femmes

Le 1^{er} février 1959, le Canton de Vaud introduisait le suffrage féminin au niveau cantonal et communal, devenant ainsi le tout premier canton de Suisse à accorder ces droits politiques aux femmes. Afin de célébrer cette date historique, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) organise, en collaboration avec Business and professional women (BPW) et avec le soutien du Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAFV), une exposition intitulée « RegART¹⁰ sur l'égalité. Du droit de vote à l'égalité salariale 1959-2019 ». Celle-ci se tiendra du 22 février au 8 mars 2019 au Forum de l'Hôtel de Ville, à Lausanne.

Un peu d'histoire

Courant 1957, le Conseil fédéral exprime l'intention d'introduire l'obligation pour les femmes de servir dans la protection civile. Les associations féminines suisses pour le suffrage féminin dénoncent cette idée dès lors que les Suissesses ne possèdent aucun droit politique. Leur mobilisation pousse le Conseil fédéral à proposer un projet de votation sur le suffrage féminin qui se tiendra finalement le 1^{er} février 1959. Dans le canton de Vaud, le conseiller d'Etat Gabriel Despland, à la demande des suffragistes vaudoises, propose d'organiser une votation cantonale le même jour. A l'échelle suisse, les hommes refusent les droits politiques aux femmes (323'727 oui et 654'939 non), mais le oui l'emporte dans les cantons de Vaud (33'648 oui et 30'293 non), de Neuchâtel et de Genève. Les Vaudois étant les seuls à avoir eu l'idée de jumeler les scrutins fédéral et cantonal, les Vaudoises deviennent les premières citoyennes de Suisse.

Douze années supplémentaires ont été nécessaires pour que ce droit soit accordé au niveau fédéral (7 février 1971), alors que les derniers cantons, les deux demi-cantons d'Appenzell, à accorder les droits politiques aux femmes à l'échelle cantonale ne l'ont fait que 30 ans après Vaud (1991).

Une exposition pour l'égalité

Alors que le Canton de Vaud fête aujourd'hui les 60 ans du droit de vote et d'éligibilité des Vaudoises, l'année 2019 marquera également les 10 ans de la journée pour l'égalité salariale en Suisse (Equal Pay Day) le 22 février. Afin de commémorer ces deux dates, le BEFH a mis sur pied l'exposition intitulée «*RegART¹⁰ sur l'égalité. Du droit de vote des femmes à nos jours (1959-2019)*» qui se tiendra du 22 février au 8 mars 2019 au Forum de l'Hôtel de Ville, à Lausanne. Organisé en partenariat avec le BPW et avec le soutien du CLAFV, cet événement proposera une vision rétrospective des grandes étapes de l'égalité entre les femmes et les hommes en Suisse. «*RegArt¹⁰ sur l'égalité* » présentera également dix œuvres d'art créées pour l'occasion par cinq créatrices et cinq créateurs.

L'exposition sera inaugurée le 22 février en présence de la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, en charge du BEFH, et des artistes. Elle se clôturera le 8 mars, date de la Journée internationale des femmes, autour de la thématique de l'égalité dans l'éducation avec une conférence et un spectacle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 février 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat

DEIEP, Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes